N° 157 — 14e Année | CINQ CENTIMES LE NUMERO | (17 Prairial, An 110) | Vendredi 6 Juin 1902

**REDACTION :**
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

**Siège administratif**
*Rue Nationale, 51, à Lille*

PRIX DES ABONNEMENTS
*ROUBAIX-TOURCOING*
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
*Nord et départements limitrophes*
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LIRE PLUS LOIN :

*Les faux millions.*

*La paix au Transvaal.*

*Le terrible accident de Wattrelos : Mort d'une victime.*

**En feuilleton, en quatrième page :**

*Histoire complète de l'affaire Humbert-Crawford.*

# Væ Victis !

Malheur aux vaincus ! Les Boers ont capitulé. C'est l'expression employée par lord Kitchener dans le traité de paix qui vient d'être signé, et, quelqu'illusion qu'on veuille se faire, elle correspond évidemment à la réalité de la situation.

Les Républiques Sud-Africaines ont vécu. Elles seront désormais incorporées à l'immense empire britannique. Et si quelque espoir d'autonomie leur reste encore, c'est seulement pour un avenir incertain, « quand les circonstances le permettront. »

Pour le moment, les Boers sont, et se reconnaissent « sujets de Sa Majesté Edouard VII. »

Le cœur se serre à la pensée de tant de luttes héroïques, de tant de misères et de souffrances stoïquement endurées, aboutissant à l'irrémédiable défaite, à la soumission, à la perte de l'indépendance !

Pauvres petits peuples, nobles et fiers républicains, ils ont donné au monde un spectacle qui a rappelé les exploits légendaires des classiques Spartiates ! A quelques millions à peine, ils se sont levés, intrépides, prêts à tous les sacrifices, pour défendre leur liberté contre l'une des plus puissantes nations du globe.

Et, pendant près de trois années, ils ont tenu l'orgueilleuse Angleterre en échec ; il lui ont infligé des défaites cruelles ; ils ont donné un instant à l'univers émerveillé, l'espérance de voir cette chose, trop rare à notre époque de prétendue civilisation, le triomphe du droit sur la force !

Hélas ! ce ne fut qu'une fugitive espérance. L'inévitable devait fatalement se produire. La formidable puissance anglaise devait avoir raison des humbles Républiques africaines. La force a triomphé. *Væ Victis!*

Mais, à ces vaincus, les peuples du monde entier envoient l'hommage de leur sympathie et de leur admiration.

Cette page d'histoire qui vient d'être close sera donnée en exemple aux jeunes générations, et elle contribuera à faire grandir en elles l'amour de la liberté et la haine de la tyrannie.

Un jour viendra, peut-être, où la force ne sera plus tout dans le monde, où le Droit et la Justice régneront, souverains, où les peuples, comme les individus, disposeront d'eux-mêmes, de leur sort et de leur indépendance.

C'est à nous, républicains, qui nous réclamons des grands principes de la Révolution française; à nous, les fils de ces révolutionnaires qui promulguèrent la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, c'est à nous qu'il appartient de répandre et de faire prévaloir les idées de justice et de solidarité humaine qui assureront, dans un avenir que nous voulons croire prochain, la paix et la fraternité entre les peuples.

Cette belle et noble Angleterre d'antan, si fière de son libéralisme et de ses traditions de générosité humanitaire, à quel degré d'avilissement l'ont fait tomber les excitations démagogiques des impérialistes et des jingoistes, des nationalistes d'outre-Manche !

Quelle tristesse pour le grand Gladstone s'il avait pu assister à ce débordement inouï de manifestations populaires qui a sévi tout à coup sur la cité de Londres, à la nouvelle de la capitulation des Boers !

Et quel enseignement pour nous, Français, qui, au milieu de toutes ces nations emportées par une sorte de furie mégalomane, avons su rester fidèles à la Paix et à la Liberté !

C'est qu'une leçon cruelle nous fut donnée, il y a trente ans, dont le souvenir reste toujours présent à nos pensées.

C'est que, comme nos Républiques-sœurs de l'Afrique du Sud, nous avons été les victimes inconsolées de la Force brutale et barbare.

Nos frères d'Alsace-Lorraine subissent aux aussi la loi du vainqueur. Et comme les héroïques Boers, ils espèrent, et ils attendent...

Georges ROBERT.

## LA CRISE MINISTÉRIELLE

Le *Journal officiel* a publié hier matin en tête de sa partie non officielle la note suivante :

Le président du Conseil et les ministres ont remis leurs démissions au Président de la République, qui les a acceptées.

Par la démission du Président de la République, ils demeurent chargés de l'expédition des affaires courantes jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

A la suite de cette note le *Journal officiel* publie, en la faisant précéder des lignes que voici, le texte de la lettre de démission de M. Waldeck Rousseau.

M. le président du conseil avait adressé à M. le président de la République la lettre suivante, par laquelle il motivait la résolution prise par eux collègues et par lui :

« Monsieur le Président de la République

« Le vote émis par la Chambre, le 18 juin 1899, avait tracé le programme du ministère que, pendant trois ans, j'ai eu le grand honneur de présider.

« Ce programme est, aujourd'hui accompli. Les agitations violentes qui menaçaient l'ordre public, ont depuis longtemps pris fin. La République, en dépit d'un effort sans précédent, est sortie victorieuse d'une dernière épreuve. Une majorité plus forte, et qui ne sera pas moins unie, assure non pas seulement le maintien, mais le développement des ses institutions.

« Si, grâce à l'appui constant du pays, à l'esprit politique des deux Chambres, au concours le plus dévoué de mes collègues, il m'a été possible de répondre à la confiance que vous m'avez témoignée, mes forces n'ont point égalé ma bonne volonté. Elles ne me permettent pas de conserver plus longtemps des fonctions qui exigent, pour être bien remplies, une activité de tous les instants.

« J'hésite moi-même où je puis et dois remettre intact entre vos mains le précieux dépôt qui nous était confié. Nous garderons, mes collègues et moi, un souvenir ému de votre bienveillance que vous n'avez cessé de nous accorder.

« Daignez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de notre respectueux et profond dévouement.

*Le Président du Conseil,*
*Ministre de l'Intérieur et des Cultes*
WALDECK-ROUSSEAU.

### Les premiers pourparlers

*(De notre correspondant particulier)*

Paris, 4 juin. — L'entretien qu'a eu M. Fallières avec le président de la République a duré exactement une heure. M. Bourgeois est resté chez M. Loubet seulement 5 minutes. Questionné à la sortie de l'Elysée, les deux présidents des Chambres ont répondu tout naturellement que l'entretien qu'ils avaient eu avec le chef de l'Etat ne leur apportait pas, « du neuf ».

Au surplus, a ajouté en souriant M. Léon Bourgeois, on connaît mon sentiment personnel, qui est celui que j'ai fait connaître au président de la République. Ce que je puis vous dire c'est que les consultations officielles sont terminées pour ce soir. Ce n'est que demain matin, à la première heure, que M. Loubet appellera la personnalité à qui il offrira de former le Cabinet.

— M. Henri Brisson, n'est-ce pas ?

Encore une fois, je n'ai pas à moi de répondre, déclare M. Bourgeois.

Mais des amis personnels des deux présidents des chambres nous ont affirmé dans la soirée, que M. Fallières, comme M. Leon Bourgeois, avait désigné au Président de la République M. Henri Brisson, qui serait donc la première personne appelée demain à l'Elysée.

Comme l'on s'attend à ce que M. Brisson décline la mission qui lui sera offerte, ceux qui au Parlement sont partisans des dispositions exécutoires du député de Marseille, nous ont assuré que M. Fallières et après lui M. Leon Bourgeois ont indiqué en outre M. Combes, le sénateur de la Charente qui apparaît comme le seul membre du Parlement actuellement qualifié pour suppléer M. Brisson.

M. Combes a vu, du reste, cet après-midi, plusieurs personnages politiques et l'entrevue qu'il a eu au Lux-bourg avec M. Doumer indique clairement qu'il se préoccupe déjà du soin de grouper ses collaborateurs. La question financière reste en effet au premier plan, M. Rouvier dont a prononcé le nom avec insistance depuis plusieurs jours pour le portefeuille des finances déclarait très haut cet après-midi, dans les couloirs de la Chambre, qu'il était prêt à apporter son concours, encore fallait-il que le programme du cabinet lui fut acceptable.

Or, la majorité républicaine exige que ce programme comporte l'impôt global et progressif sur le revenu, et l'on sait que l'ancien ministre des finances est toujours monté l'adversaire résolu de la formule. En cette occurence, faut-il s'étonner que M. Combes ait cherché à s'assurer le concours de M. Doumer.

D'autre part, on nous affirmait ce soir que M. Combes qui ne voulait d'abord d'autre portefeuille que celui de la marine ou de l'instruction publique, serait maintenant décidé à prendre le ministère de l'intérieur et qu'il s'efforcerait d'assurer l'application intégrale de la loi sur les associations.

D'autres noms sont encore venus s'ajouter à ceux que nous citions ce matin. Ce n'est pas les bonnes volontés qui feront défaut, mais il est toujours question de M. Etienne, pour le portefeuille des colonies.

Pour nous résumer, M. Combes est en voie le grand faveri.

### M. Delcassé à l'Elysée

Paris, 4 juin. — M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, s'est rendu, ce matin, à l'Elysée, et a eu avec le Président de la République un entretien qui a duré de onze heures à onze heures et demie.

On assure que ce matin, M. Loubet aurait donné à M. Delcassé l'assurance qu'il conserverait le portefeuille des affaires étrangères dans le prochain ministère.

### Le ministère des finances

D'autre part, nous croyons savoir que M. Chaumet aurait indiqué au Président de la République, M. Delcassé comme candidat au portefeuille des finances.

Quelle tristesse pour le grand Gladstone s'il avait pu assister à ce débordement inouï de manifestations populaires qui a sévi tout à coup sur la cité de Londres, à la nouvelle de la capitulation des Boers !

Et quel enseignement pour nous, Français, qui, au milieu de toutes ces nations emportées par une sorte de furie mégalomane, avons su rester fidèles à la Paix et à la Liberté !

C'est qu'une leçon cruelle nous fut donnée, il y a trente ans, dont le souvenir reste toujours présent à nos pensées.

C'est que, comme nos Républiques-sœurs de l'Afrique du Sud, nous avons été les victimes inconsolées de la Force brutale et barbare.

Nos frères d'Alsace-Lorraine subissent aux aussi la loi du vainqueur. Et comme les héroïques Boers, ils espèrent, et ils attendent...

Georges ROBERT.

*Chronique agricole*

## LA RECOLTE EN BLÉ

**La production et la consommation. — La France se suffit à elle-même. — Les apparences pour la future récolte.**

On me demande de divers côtés mon opinion sur la future récolte en blé considérée au point de vue des besoins de notre consommation intérieure. Je vais donner, ici, en effet, intéressante et je vais l'aborder très nettement.

J'ai déjà expliqué plusieurs fois, et je répète encore aujourd'hui, que je ne puis apprécier une récolte que par comparaison avec l'année précédente. Je puis, par exemple, dans les régions connues à mon examen, dire si la récolte pendante me semble meilleure ou plus mauvaise que celle de l'an passé, je puis même essayer d'établir une proportion, mais il ne faut pas m'en demander davantage.

C'est ainsi que, le dernier, par exemple, de ce que j'avais vu par moi-même et des renseignements qui m'étaient venus de toutes parts, j'avais conclu que la récolte devait être inférieure de 10 à 15 0/0 à celle de 1900, qui, d'après la statistique officielle, avait elle-même inférieure de 15 0/0 aux récoltes de 1898 et 1899.

Or, cette statistique officielle, la seule qui pût servir de base à nos calculs, avait estimé :

La récolte de 1898 à 428 millions d'hectolitres,

La récolte de 1899 à 428 millions d'hectolitres,

La récolte de 1900 à 409 millions d'hectolitres.

10 pour 100 de diminution sur ce dernier chiffre devaient donc nous donner, pour l'année 1901, une récolte de 98 millions d'hectolitres à peine.

Et alors nos ressources pour les quatre années s'établissaient ainsi :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Reliquat au 31 juillet 1898 | 3 millions | d'hectol. | |
| Récolte 1898..... | 428 | — | — |
| — 1899..... | 428 | — | — |
| — 1900..... | 409 | — | — |
| — 1901..... | 98 | — | — |
| Tunisie et Algérie, 4 années à 1 million 1/2 chacune..... | 6 | — | — |
| Total des ressources... | 474 millions. | | |

Voyons maintenant quels étaient pour ces mêmes quatre années les besoins de la consommation.

La même statistique officielle fixe invariablement, depuis dix ans, la consommation, y compris les semences, à 122 millions par an. Il nous faliait donc pour les quatre années :

122 millions × 4 = 488 millions d'hectolitres.

Nos ressources ne s'élevant qu'à 474 millions, le déficit devait atteindre 14 millions d'hectolitres, et c'est à quoi je m'étais tenu.

Il est bien clair aujourd'hui que tout ce calcul péchait par la base, puisque deux mois seulement nous sont maintenant séparés du 31 juillet qui, malgré l'épuisement à peu près complet, du moins en apparence, des greniers de la culture, rien n'indique encore que les réserves du commerce et des minoteries vont suffire à nous nourrir le pays jusqu'à la nouvelle récolte, sans recourir aux blés étrangers.

Il en faut aujourd'hui conclure que les chiffres de la statistique officielle connus au moment de la récolte de 1901 étaient erronés, soit en ce qui concerne la production, soit en ce qui concerne la consommation, et peut-être sur les deux points à la fois.

Il est vrai qu'en ne prenant après la récolte de 1900 ou relevé de 6 millions d'hectolitres le chiffre officiel primitivement annoncé, ce qui, par comparaison, a permis de relever d'autant celui de la récolte de 1901. De telle sorte qu'en portant le chiffre de la récolte de 1900 à 415 millions au lieu de 409, et celui de 1901 à 107 millions au lieu de 98, on arrive à équilibrer à 4 million près, pour les quatre années, les ressources et les besoins.

Mais un équilibre obtenu au moyen de telles variations dans les chiffres annoncés pour une même récolte, à un an de distance, ne me semble pas de nature à inspirer une bien robuste confiance dans les procédés employés jusqu'ici pour établir les statistiques officielles de la production et de la consommation du blé.

Dans tous les cas, ce fait a très intéressante expérience de cette année critique, succédant à une année défectueuse, a désormais mis hors de doute, c'est que la France récolte aujourd'hui, en année moyenne, la quantité de blé nécessaire pour nourrir largement sa population sans recourir à l'importation des blés étrangers.

Voilà pour le principe.

En ce qui concerne l'année courante, comment se présente actuellement la récolte ?

Tous se réservent que le temps actuellement pour ma région, je déclare que les apparences, qui permettaient, il y a six semaines, de compter sur une récolte absolument extraordinaire, se sont tellement modifiées que nous ne pouvons plus espérer aujourd'hui une récolte au-dessus de la moyenne. Et encore, à la condition que le mois de juin se montre, comme on nous l'annonce, chaud et sec, car, si le temps orageux et pluvieux devait persister, il faudrait s'attendre à tout ce qu'il y a de pire.

Ce qui caractérise la situation actuelle, c'est qu'il n'y a pas de milieu ; ils sont ou d'une végétation exubérante, ou d'une faiblesse anémique qui va, chaque jour, s'accentuant et qui se réfléchit, non pas seulement dans la couleur de la végétation, mais par une couleur des feuilles qui n'est pas seulement jaune mais blafarde. La plus singulier, c'est que ces parties exubérantes et ces parties anémiques se rencontrent très fréquemment dans le même champ ; tantôt en deux parties égales, vigoureuse et chétive d'un côté, exubérante et blafarde de l'autre ; tantôt par plaques disséminées à travers le champ et rappelant exactement l'impression des taches phylloxériques dans les vignes.

Ces parties saines et vigoureuses sont encore assez nombreuses pour compenser celles qui souffrent, de façon à pouvoir nous donner une bonne moyenne. Mais elles sont, précisément en raison de leur magnifique apparence, tout naturellement exposées à la verse, et c'est pourquoi je souhaite ardemment que les prédictions de M. Capré se réalisent, pour notre bonheur, en juin, avec la même précision qu'elles se sont réalisées, pour notre malheur, en mai. Je le souhaite non seulement pour mes blés, mais pour tous ceux qui, pauvres, faites dont pas seul sont coupés et 100 pour le moment, en sont à chaque posture.

A. COUTEAUX.

## La dislocation de la P. F.

**Une lettre de M. Brunetière**

Paris 4 juin. — On annonce que M. Brunetière, de l'Académie Française, a donné, lui aussi, sa démission de membre de la P. F.

Dans une lettre adressée à l'Association de la « Jeunesse catholique », M. Brunetière exprime ses regrets de ne pouvoir répondre à l'invitation qu'elle lui avait adressée :

Regrets d'autant plus vifs, écrit-il, qu'à cette occasion, sans faire ce que l'on appelle un discours dans les règles, j'aurais cependant demandé la parole pour montrer aux associations catholiques « un gardo contre le « parlementarisme » tel qu'on le conçoit désormais à la *Ligue de la Patrie Française*.

Décidément, ça se décolle !

# Nos Dépêches

*Parfit télégraphique et téléphonique*

## Informations parlementaires

### A la Chambre

**L'élection du bureau définitif**

La Chambre, ayant validé 384 élections dans sa séance d'hier, achèvera demain la validation des élections non contestées.

Les validations ont abondant ainsi le chiffre de 409 des demis, c'est-à-dire qu'elles s'élèveront aux deux tiers du nombre des députés. Dans ces conditions, il y a avis général pour fixer à vendredi l'élection du bureau définitif.

De la sorte, la Chambre sera constituée légalement pour l'heure où le nouveau ministère sera formé et, par suite, sera prête à délibérer.

En vue de l'élection du bureau définitif, il y a aujourd'hui réunion du groupe radical socialiste, de la gauche radicale et de l'union démocratique.

Les trois groupes ont confié à leurs délégués le soin de s'entendre entre eux et avec les délégués du groupe socialiste pour le choix des candidats.

Pour la présidence et les deux sièges de vice-président déjà pourvus, les élus du dimanche dernier seront naturellement maintenus.

Il restera à désigner deux vice-présidents, trois questeurs et huit secrétaires.

Les radicaux socialistes voudraient ne donner aux progressistes qu'un des deux sièges restants de vice-président. Ils réclament les trois questeurs et six secrétaires sur huit, pour les quatre groupes de gauche formant la majorité.

Ces propositions seront discutées dans la réunion des délégués.

**Les élections contestées**

Paris, 4 juin. — Les bureaux de la Chambre ont examiné aujourd'hui l'examen des dossiers électoraux.

Le dixième bureau a validé l'élection de M. Jaurès à Carmaux. M. Dovzer a été chargé du rapport. L'élection de M. Fournier, radical-socialiste a été également validée à Pamiers contre M. Julien Dumas, mationaliste.

## La loi sur les candidatures multiples

**ET M. BONNAMOUR**

St-Claude, 4 juin. — On connaît les pourvoites dirigées contre M. Bonnamour, qui fut candidat de la Patrie française à Saint-Claude (Jura), pour infraction à la loi sur les candidatures multiples.

Le parquet lui reprochait d'avoir fait acte de candidat avant sa déclaration à la préfecture.

M. Charrier, imprimeur, était de son côté poursuivi comme complice pour avoir imprimé des affiches par lesquelles étaient annoncées les conférences de M. Bonnamour.

M. Bonnamour et M. Charrier, que défendait Me Poyolat, du barreau de Saint-Claude, ont été, cet application des dispositions de la loi du 17 juillet 1889, condamnés chacun à dix mille francs d'amende.

## Elections aux Conseils généraux

Bordeaux, 4 juin. — Deux élections au Conseil général ont eu lieu dans la Gironde.

Dans le canton d'Aillanée, il y a ballottage entre MM. Louis David, républicain ; Duvignaud, radical, et Georges Lafon, socialiste.

Dans le canton de Bourg, M. Cailleux, républicain, a été élu.

## *Circulaire du général André*

Paris, 4 juin. — Le *Journal Officiel* publie ce matin la circulaire suivante relative à l'emploi des militaires dans des exploitations privées.

« L'autorité militaire est souvent sollicitée par des particuliers pour obtenir que des soldats soient mis à leur disposition pour effectuer certains travaux.

« Ces demandes qui ont pour résultat de distraire des hommes du service militaire ne doivent être accueillies que lorsque l'intérêt public est en cause.

« Mais comme, même dans ce cas, elles peuvent entraîner un dommage pour les ouvriers civils, elles ne devront recevoir de suite favorable que si elles sont dûment appuyées par le maire.

» La présente circulaire n'abroge en rien les décisions antérieures relatives aux travailleurs civils et aux mesures de mobilisation des cultivateurs pour les travaux agricoles.

« Général ANDRÉ »

## L'affaire Henry-Reinach

Paris, 4 juin. — Aujourd'hui ont continué devant la première chambre civile, le procès intenté par la veuve du colonel Henry, à M. Joseph Reinach.

Le parole est donnée à Me Lallier, avocat de M. Joseph Reinach, dont la plaidoirie se résume ainsi :

Le colonel Henry est le complice du traître Esterhazy, telle est l'accusation que M. Joseph Reinach a formulée en décembre 1898 et qu'il maintient aujourd'hui avec la même conviction.

Souvenez-vous ! Le frère du condamné de 1894, de cet officier condamné à l'unanimité par un conseil de guerre, avait osé dénoncer comme le véritable traître un commandant de l'armée active, bien noté alors et estimé de ses chefs, M. Walsin Esterhazy. Un conseil de guerre avait acquitté M. le commandant Esterhazy, félicité au milieu des acclamations et de l'enthousiasme de la foule.

Et voilà qu'à l'époque où M. Reinach écrivait ces articles qui vous sont adressés, Esterhazy se cachait, avait disparu, après avoir été déclaré indigne par un conseil d'enquête.

Le jugement du conseil de guerre de 1894, M. le commandant du Paty de Clam, avait été mis en non-activité.

On avait reconnu que la pièce, prétendue décisive, était l'œuvre d'un faussaire. Ce faussaire, c'était le chef du bureau des renseignements au ministère de la guerre. C'était le colonel Henry.

Henry avait avoué son crime et le lendemain n'était coupé la gorge. Tout cela n'était-il pas de l'intendu ? Tout cela n'était-il pas de l'invraisemblance ? Tout cela ne paraissait-il pas contradictoire ? Ce faux Henry, il expliquait, il avait tout au moins rendu possible la résistance des officiers fonctionnaires du 2e bureau, à la revision du procès Dreyfus.

Le faux avait rendu possible les manœuvres de du Paty de Clam et de ses aides, et l'acquittement d'Esterhazy.

Mais quelle explication donner à ce faux ? Telle était la question posée devant l'opinion anxieuse dans la fin de l'année 1898, au moment où M. Reinach écrivait ces une série d'articles, parmi lesquels ceux que vous avez à apprécier.

Me Lallier fait ensuite l'éloge des journaux qui ont soutenu la thèse de la revision et provoqué Dreyfus, puis il indique le mouvement qui se produisit lorsque fut annoncé le procès actuel.

Il fait détruire la légende que c'est M. Reinach qui, spontanément, a incité Mme Henry à lui faire ce procès. Quand M. Reinach eut reçu et publié la première lettre de Mme Henry, en manifestant son respect pour le sentiment qui l'animait et en rectifiant l'erreur commise, on s'aperçut que le projet caressé, un procès, ne serait pas facilement réalisable. L'attitude de M. Reinach, les plus convaincus et convenables, l'empêchait. Le procès recherché était infaisable.

Il y a donc eu provocation, menaces, de la part de l'auteur de la lettre de Mme Henry.

Me Lallier traite ensuite des calomnies soit ordonnée par le tribunal ; puis il aborde une à une les articulations formulées dans les conclusions ; c'est la lumière sur ces articulations que fera l'enquête.

Il termine en disant qu'il n'y a que deux solutions possibles : l'enquête ou le rejet de l'enquête.

« M. Reinach dit Me Lallier, n'est pas sans grandeur ; il préférer que vous ordonnies l'enquête qui lui permettra de prouver la vérité certaine de son accusation. » La complicité d'Henry avec Esterhazy. Ce sera le fait nouveau qui permettra la revision du procès de Rennes et la proclamation définitive de l'innocence du capitaine Dreyfus. Ainsi l'ouvrier de l'erreur abominable, le criminel qui l'a voulue et perpétrée pour se sauver, n'aura pas emporté avec lui le secret du crime dont il a accusé sauvage victime et la fatalité veut que ce soient précisément les bénéfices de ce criminel qui soient inconscemment, par ce crime, les aides du Dreyfus, les artisans de sa réhabilitation.

En terminant, Me Lallier déclare que, quoi qu'il arrive, l'innocence de Dreyfus éclatera un jour, comme éclate tout jour succédés fatalement aux ténèbres de la nuit.

Après une suspension, Me Levissaies présente la défense du *Siècle*.

## M. DRUMONT GIFLÉ

**Le récit de la « Libre Parole »**

Paris, 4 juin. — On racontait hier soir que M. Dreyfus Gonzalès, diffamé par la *Libre Parole*, syant rencontré M. Edouard Drumont, sur le boulevard Latour-Maubourg, l'avait si vigoureusement gifflé, que le bischbouls d'Alger en était tombé à la renverse.

La *Libre Parole* se devait de raconter l'incident à sa façon, c'est-à-dire en le travestissant. Elle n'y a pas manqué.

Notre directeur, écrit-elle, faisait hier matin, en lisant les journaux, sa promenade accoutumée, lorsque, boulevard de Latour-Maubourg, un passant, l'accostant, lui demandait s'il était bien monsieur Edouard Drumont, et, sans attendre la réponse, se livrait sur lui à des voies de fait.

Drumont répondit immédiatement par de vigoureux coups de canne qui atteignirent son agresseur au plexus digestif.

Celui-ci se retourna et prit la fuite.

Drumont, en la poursuivant, se heurta au trottoir et tomba ; mais il se releva aussitôt et put rejoindre le juif, à qui il infligea une nouvelle correction.

Puis notre directeur reprit sa promenade et la lecture de ses journaux.

La canne que portait Drumont est une mince canne algérienne à tige de fer. Il s'en est servi en la tenant par le petit bout. Elle est tordue en deux endroits.

## LA TRAITE DES BLANCHES

**L'enlèvement d'une jeune fille — Arrestation des ravisseurs à Marseille**

Saint-Etienne, 4 juin. — La *Lanterne* a paraît, il y a quelque temps, de la disparition mystérieuse d'une jeune fille habitant Saint-Rieoume, Mlle Antoinette Paret.

On jour, la jeune fille, qui était sortie pour faire quelques commissions en ville, ne reparut point à son domicile. Vainement toutes les recherches faites pour le retrouver demeurèrent vaines.

Elle est revenue hier sous le toit familial, et le récit qu'elle a fait de son odyssée vaut la peine d'être résumé. On verra que le mal dont nous nous sommes plaints si souvent n'est pas particulier à Paris, mais que la province en souffre au moins autant que nous.

Séduite par les promesses alléchantes que lui avait faites une femme rencontrée par hasard dans la rue, Antoinette Paret suivit cette dernière. Cette femme avait pour compagnon un homme et une jeune fille qui chaussaient parallèlement les cafés en comme le route.

De ville en ville en parvint à Marseille, mais à son arrivée dans la cité phocéenne, Mlle Paret apprit par quelques confidences de la jeune fille que l'on voulait la destinat. Il n'y avait tout simplement d'aller grisée la mauvaise des malheureuses qui sont enfermées, souvent même malgré elles, dans les maisons closes de l'Algérie. Aussi il profite de ce qu'elle était seule avec celle-ci qu'à fausser compagnie à ses nouveaux amis.

Elle n'y serait pour être pas parvenue si la police de Marseille n'avait remarqué les allures bizarres du trio et n'avait mis en arrestation la dame et ses deux complices.

Mlle Paret fut alors placée dans un train en dirigeant sur St-Etienne et c'est ainsi qu'elle vient nous entrer chez ses parents qui l'ont reçue avec une joie facile à comprendre.

# Les Faux Millions

## A LILLE

En dehors du buffet où il descendait fréquemment Romain Daurignac fréquentait à Lille, lorsqu'il y venait avec une de ses amies, Mme d'Aizac, le Grand-Hôtel. Il y descendait sous le nom de baron d'Aizac. La baronne était jeune, blonde et très chic paraissant âgée de 25 ans, Romain Daurignac était très gracieux, ayant le bras facile. On l'appelait le bon client.

Il envoyait fréquemment de mystérieux télégrammes et téléphonait souvent. Il passait pour un haut inspecteur de la sûreté. La dernière fois qu'il descendit au Grand-Hôtel, ce fut le 28 avril. Il n'était pas accompagné de la baronne.

## A PARIS

Paris, 4 juin. — L'après-midi d'hier a été tout entière occupée par M. Leydet à l'interrogatoire de Delacherie, l'agent d'affaires de Lille, arrêté, il y a quelques jours, sous l'incrimination de complicité d'escroquerie.

### L'INSTRUCTION

**M. Delacherie chez le juge d'instruction**

On sait que Delacherie avait tout d'abord refusé de choisir un défenseur, disant qu'il n'avait pas besoin du secours d'un avocat pour établir son innocence. L'inculpé avait peut-être raison, mais il eut cependant, pour pouvoir être interrogé, demander l'assistance d'un membre du barreau.

Me Payen, choisi par Delacherie, assistait donc hier en inculpé ; après le dépouillement d'une partie des pièces saisies à son domicile, l'agent d'affaires fut appelé à s'expliquer sur le rôle qu'il joua dans l'affaire Humbert.

Delacherie raconta comment il fut appelé à chercher des prêteurs pour Mme Humbert et comment il agit avec ces capitalistes.

C'est par Langlois que l'agent d'affaires de Lille fut « embauché » pour le compte des Humbert. Il entra bientôt en relations avec tous les habitants de l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée et se lia tout particulièrement avec Romain Daurignac.

Delacherie trouva rapidement de nombreux prêteurs ; les opérations faites par son intermédiaire se montèrent à plusieurs millions.

Pour le seconder dans les pourparlers, Romain Daurignac se rendait souvent à Lille, où il demeurait toujours sa maîtresse, Mlle Delotte ; tous deux descendaient au Grand-Hôtel ; mais les entrevues avec les bailleurs de fonds avaient lieu le plus souvent au buffet de la gare.

— Je me contentais, dit Delacherie, de mettre en rapport avec Romain Daurignac les personnes susceptibles de prêter de l'argent. Mais pour plus de précautions, j'engageais auparavant les capitalistes à prendre des renseignements, par l'intermédiaire d'un avocat, d'un avoué ou d'un notaire. J'ai donc toujours agi de la meilleure foi du monde, et rien dans la correspondance ou dans les pièces saisies ne peut faire supposer que j'aie contribué à tromper les personnes qui ont avancé de l'argent à Mme Humbert.

Delacherie a nommé plusieurs des officiers ministériels qui étaient venus à Paris se renseigner, pour le compte de leurs clients, sur la situation de Mme Humbert. Ces renseignements étaient reçus à bras ouverts par l'aventurière. Une petite comédie se jouait à chacune de leurs visites : tantôt c'était un des Crawford qui arrivait inopinément et parlait de transction sur le pied de quelques milliards ; tantôt c'étaient Dumont ou Parmentier qui intervenaient pour convincre les détiteurs de l'existence des cent millions ; d'autres fois, la mise en scène était plus compliquée ; des hommes politiques, de gros personnages jouaient le rôle de figurants, et toujours les visiteurs étaient invités à s'en aller, étaient, ébloui, raconter à leurs mandants qu'il n'y avait rien à craindre. Le prêt enlevé, Delacherie touchait sa commission.

Il n'est pas impossible, dit l'*Echo de Paris*, que Delacherie ne bénéficie, d'ici quelques jours d'une mise en liberté provisoire.

**Les employés de la Rente Viagère**

Le défilé des employés de la Rente Viagère a continué, hier, dans le cabinet de M. André juge d'instruction.

Ces employés, attachés pour la plupart aux bureaux de la rue Auber, ont fait des déclarations qui ne font que confirmer les témoignages reçus précédemment par M. Leydet, sur le fonctionnement de la Société.

**LA MÉMOIRE D'HUMBERT PÈRE**

**Le sentiment de ses anciens collègues**

Le *Journal* a interviewé une série des collègues de feu M. Humbert, ministre de la justice dans le cabinet Rouvier-Pelletan-Delcassé, du 20 janvier 1882, au sujet des accusations portées contre la mémoire du père de Mme Humbert.

Les anciens ministres, sans pouvoir répondre de rien, d'autant qu'ils n'ont gardé qu'un souvenir effacé de sa personne, qui était de second plan, déclarent que M. Humbert père jouissait d'une réputation de rare intégrité. Si la supposition qu'il existe une preuve de sa culpabilité, ils la contesteraient d'autant moins qu'ils ne sont nullement soldaires des actes de feu M. Humbert. Mais, jusqu'à ce jour, ils ignorent aucune raison de croire à son improbité. Il semble insensé de voir en lui un instrument, et un instrument personnellement intéressé, des démissions de l'Union Générale. Quand eut lieu le krach de celle-ci et l'arrestation de M. Bontoux, M. Humbert n'était ministre que depuis quarante-huit heures. Comment aurait-on eu le temps de le corrompre ?

Il est vrai que M. Léopold Sée répète que M. Humbert dépensa chez lui, au Comptoir d'Alsace, une somme de 100 mille francs, le jour même demain qu'il krach. Mais M. Sée n'apporte pas l'ombre d'une preuve à l'appui de son dire. Au surplus, et le fait était vrai, les 100.000 francs dont il s'agit n'auraient-ils pas dû être une somme appartenant à Mme Humbert et placée par M. Humbert pour sa belle-fille qu'il supposait encore fort millionnaire ?

Tel est le sentiment des anciens collègues du défunt ministre, si situaçé.

## La grève des tabacs

Paris, 4 juin. — Le comité de la Fédération des ouvriers des tabacs a reçu ce matin un télégramme lui annonçant que le personnel de la section marseillaise, avait décidé de se solidariser avec les grévistes des autres communes.

A Paris la situation reste à même. Aujourd'hui une nouvelle démarche vers les faits est une